

Avignon, le 20/03/2024

Direction du service aux allocataires et aux partenaires

Nos réf. : MN/CK

Objet : Aide aux Temps Libres 2024 pour les familles allocataires de la CAF de Vaucluse

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer des évolutions liées au dispositif **AIDE AUX TEMPS LIBRES pour la campagne 2024** :



- 1) L'Aide aux Temps Libres est élargie aux familles allocataires ayant au moins un enfant à charge âgé **de 3 à 17 ans** (18 ans moins 1 jour).
- 2) Les enfants pourront désormais être inscrits dans des structures implantées **dans le département du Vaucluse et hors département.**

Cette aide est destinée aux familles allocataires disposant d'un Quotient Familial inférieur ou égal à **850 € (QF du mois de janvier 2024)**.

Cette aide, octroyée par enfant à charge, est modulée selon le quotient familial ci-après :

QF de 0 € à 200 €	150 €
QF de 201 € à 300 €	110 €
QF de 300 € à 400 €	80 €
QF de 401 € à 850 €	50 €

Ces informations sont consultables par la famille dans la rubrique « mon compte » sur le site Caf.fr.

L'aide est utilisée dans l'année de référence et **au plus tard le 30/12/2024.**

Un courrier a été adressé par la Caf aux familles bénéficiaires de l'aide intégrant les éléments suivants :

- **la notification de droit** de la famille (nom du/des enfant(s) bénéficiaires et montant de l'aide)
- **un flyer explicatif**
- **un support de facture Caf 84** à faire remplir par l'organisateur de loisirs une fois l'/les inscription(s) enregistrée(s), à transmettre à la Caf de Vaucluse, soit :
 - **par courrier à** : Caf de Vaucluse, 218 boulevard Pierre BOULLE, 84 049 AVIGNON (le support de facture ou les factures de l'organisateur de loisirs pourront être déposées dans la boîte aux lettres de la Caf à l'adresse ci-dessus)
 - **par mail à** : transmettreundocument.caf84@info-caf.fr



218, boulevard Pierre Bouille
84049 Avignon cedex 9

3230 Appel non surtaxé



Pour les organisateurs de loisirs – Informations importantes :

Merci d'utiliser les supports officiels délivrés par la Caf.

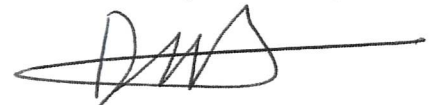
En cas de perte des supports délivrés par la Caf, inviter les familles à transmettre les originaux de la/des facture(s).

Nous vous remercions de bien vouloir relayer l'ensemble de ces informations auprès de vos équipes en contact avec des familles allocataires (responsables d'ALSH, dirigeants de Clubs sportifs, responsables d'Associations à dominante sportives, culturelles ...).

Vous trouverez en annexe le flyer de présentation adressé aux familles concernées ; il est possible de vous procurer des exemplaires supplémentaires à l'adresse mail suivante : caf84-bp-atl-vacances@caf84.fr

Je vous remercie par avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Directeur du service aux
allocataires et aux partenaires,**



Romain POURQUIER